

**FORMULAIRE DE PROMESSE DE VERSEMENT*
DE LA TAXE D'APPRENTISSAGE (solde 13%) 2021
aux formations de l'École d'Urbanisme de Paris (EUP)**

Nom de votre entreprise :
Adresse :
Code postal : Ville :
Activité principale :
Code APE : Effectifs :

Nom et Prénom de la personne responsable du versement :

.....
Fonction :
Téléphone :/...../...../...../.....
Courriel : @.....

Nous versons la taxe d'apprentissage à l'École d'Urbanisme de Paris :

Diplôme

Master Urbanisme et Aménagement	EUP – code UAI 0772402T	Montant versé€
---------------------------------	----------------------------	-------------------------

Diplôme

Master Transport Mobilités Réseaux	EUP – code UAI 0772402T	Montant versé€
------------------------------------	----------------------------	-------------------------

Pour information, merci d'indiquer le nom de votre OPCO :

*Le versement au bénéfice de l'EUP s'effectue à l'Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne (UPEC – code UAI 0941111X) :

▪ **Par chèque** à l'ordre de « L'agent comptable de l'université Paris XII » (merci d'adresser le chèque à l'adresse mentionnée en en-tête)

ou

▪ **Par virement bancaire** à l'université Paris XII IBAN : FR76 1007 1940 0000 0010 0034 792
BIC : TRPUFRP1

Indication impérative sur ordre de versement : « TA-EUP – UAI 0772402T », suivi du nom du diplôme (Master URA et/ou Master TMR).

Date limite de versement du solde 13% : 31 mai 2021.

L'UPEC vous transmettra un reçu indiquant le montant versé et la date de versement, conformément au Décret no 2019-1491 du 27 décembre 2019 relatif au solde de la taxe d'apprentissage.

Cachet de l'entreprise
et signature :

Date :/...../.....